

# L'Echo du Roannais

## ET DU CENTRE

**ADMINISTRATION**  
ANNONCES  
**ET RÉDACTION**  
Cours de la République  
à l'imprimerie FERLAY.

**ABONNEMENTS:**  
ROANNE  
Trois mois . . . 5 fr.  
Six mois . . . 9 fr.  
Un an . . . 18 fr.

**JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN**  
Paraissant le soir à Roanne, avec les  
dépêches de la journée.

**ABONNEMENTS:**  
DÉPARTEMENTS  
Trois mois . . . 6 fr.  
Six mois . . . 10 fr.  
Un an . . . 20 fr.

**ANNONCES:**  
A LYON, Agence V. Fournier, 11, rue  
Confort (pour dép. Saône-et-Loire, Ain, Rhône,  
Isère, et arrond. de St-Etienne et Montbrison).  
L'AGENCE HAVAS, place de la Bourse, 8,  
et l'AGENCE AUBOURG ET C<sup>ie</sup>, place de la  
Bourse, 10, sont seules chargées, à Paris de  
recevoir les annonces.

### LA LOI MUNICIPALE

Il faut pourtant bien en dire un mot, de cette loi municipale, à laquelle la Chambre a consacré plusieurs de ses dernières séances et dont la discussion se poursuit dans la solitude et l'ennui. C'est ainsi des lois de réforme : elles font le vide et le silence à la Chambre — Temple du Boucan — et laissent une trace imperceptible dans l'opinion publique.

Il y aurait cependant lieu de savoir ce que vont devenir les conseils municipaux de France. Je ne vous apprendrai pas. Les « travaux » de la Chambre sur ce point sont fort embrouillés. La question principale est perdue dans les détails. Les débats se traînent mollement, d'amendement, en observations. Chacun dit son petit mot, une phrase en l'air, et s'en va. C'est à n'y rien comprendre.

Lundi, par exemple, il s'agissait de déterminer le nombre des conseillers par rapport à la population, le sectionnement des communes, la durée et la procédure des opérations. Les avis ont été très partagés et, naturellement, autant d'opinions, autant d'amendements.

Comptez, je vous prie : M. Jametel admet dans les grandes communes un chiffre plus élevé de conseillers, afin de permettre à un plus grand nombre de citoyens de prendre part aux affaires du pays ; mais pour les petites communes, ce serait plus qu'une superfluité, ce serait un embarras. M. Cunéo d'Ornano demande que ce soit le maire et non le préfet qui convoque l'assemblée des électeurs de la commune. M. Girault (du Cher), que les bulletins de vote ne puissent être sur papier bûvard. M. le comte de Lanjuinais, que le papier de tous les bulletins soit conforme à un modèle donné. M. de Heredia ne comprend pas que les domestiques soient inéligibles. M. Beauquier voudrait que les magistrats le fussent. M. Morel, que les greffiers le fussent aussi. M. Cunéo d'Ornano, qu'il y eût incompatibilité entre le mandat municipal et le mandat législatif.

De tout cela, la Chambre n'a adopté que l'amendement de M. Beauquier excluant les magistrats, et celui de M. Morel, qui fixe à six heures au lieu de trois la durée du scrutin ; d'où il résultera qu'en cas de ballottage, il ne pourra pas y avoir dans la même journée un second tour.

Comme vous voyez, nos députés se hâtent très lentement. Voter des amendements c'est très bien, surtout lorsque ces amendements sont aussi raisonnables que ceux de MM. Beauquier et Morel, mais il faudrait avant tout viser à faire un tout, à voter une loi nouvelle et à la voter sans perdre plus de la moitié de son temps.

Or nos honorables ont passé les neuf dixièmes de la séance de lundi à se perdre dans le fatras ci-dessus.

L'initiative parlementaire est une institution féconde.

### LETRE PARISIENNE

(Correspondance spéciale de l'Echo du Roannais)  
Paris, le 3 juillet 1883.

C'est au milieu de l'inattention générale vous le savez, que l'on a fixé au 9 puis au 10 juillet l'interpellation de M. Granet sur la politique extérieure. Toutefois, maintenant que l'agitation des esprits est un peu calmée on ne peut s'empêcher de commenter l'attitude singulière de M. Challemel-Lacour. De l'avis de tous, il avait l'air d'un homme décidé à jeter pour un mot son portefeuille par dessus bord au milieu de la discussion. Ce découragement, m'assure-t-on, émanerait d'une vive discussion que le ministre des affaires étrangères aurait eu, dès son retour à Paris, avec le président du conseil avec lequel il se serait trouvé en complet désaccord. Ce différend est fort probable, il ne nous surprend nullement, au contraire ; mais il n'explique pas la résolution singulière prise par le gouvernement de supprimer la formalité de la quarantaine afin de recevoir plus vite le dernier courrier de Saigon. Cette décision

est fort inquiétante, car vous le savez, les fumigations ne garantissent pas l'innocuité absolue des objets qui ont traversé les pays infestés par le choléra, et c'est encourir une grave responsabilité que de risquer d'introduire aussi inutilement chez nous un fléau aussi redoutable.

Quel motif, en effet, peut excuser une telle précipitation ? Ne pouvait-on ouvrir l'interpellation avant d'avoir reçu les dépêches qui, d'ailleurs ne peuvent être de nature à nous renseigner beaucoup sur les événements accomplis. Il était plus naturel d'ouvrir immédiatement le débat de principe sur la politique actuelle sans à revenir sur les faits une fois les dépêches reçues sans danger pour personne. Nos seigneurs et maîtres ne l'ont pas entendu ainsi, il ne nous reste qu'à nous incliner devant leur décision. Mais je ne saurais vous dire encore comment tournera l'interpellation en question, tout dépendra du langage de M. Challemel-Lacour.

Si le ministre des affaires étrangères était soucieux hier, M. Ferry de son côté, semblait fort préoccupé. Sont-ce les lenteurs apportées à la commission du régime des chemins de fer à l'adoption des conventions avec les grandes compagnies qui occasionnent le tourment du président du conseil ? Il y a là assurément de quoi troubler M. Ferry d'autant plus qu'il n'est pas tout-à-fait innocent de ce qui lui arrive, et que tout cela en somme pourra tourner assez mal pour le gouvernement. Pour peu que les délibérations de la commission se prolongent encore, on arrivera bientôt, en effet, au terme extrême de la session et l'on n'aura examiné aucune convention. Par suite, le budget extraordinaire ne pourra pas être déposé avant la session extraordinaire, et l'on ne manquera pas de s'en prendre à ceux qui, avec quelque bonne volonté et un peu plus de fermeté, auraient pu éviter cette fâcheuse extrémité.

Les députés, de leur côté, commencent à se préoccuper de la situation actuelle, et plusieurs d'entre eux vont prochainement mettre la Chambre en mesure de se prononcer sur la question de savoir si les conventions doivent décidément être ajournées ou décidées avant la fin de la session actuelle. C'est l'union démocratique qui prendrait l'initiative de cette mesure et demanderait au ministre des finances la raison de ce retard. Alors, pour dégager sa responsabilité, M. Ferry demanderait à son tour à la Chambre d'approuver le principe des conventions, sauf à en examiner ensuite les articles. Il est fort probable que, faute de temps, cette combinaison sera adoptée, malgré l'avis contraire de la gauche radicale qui veut repousser l'urgence, sous prétexte qu'il faut un mûr examen dans une question aussi importante. Mais nous sommes tous pénétrés de cette vérité, conservateurs plus encore que radicaux ; seulement ces belles phrases ne remédient à rien, un peu plus d'activité ferait bien mieux notre affaire.

Le gouvernement se rend compte, dit-on, de l'acte considérable qui a été accompli hier par M. le comte de Paris. Nos seigneurs et maîtres sont très perplexes. Ils ont aujourd'hui même agité la question de savoir quelle serait la conduite à tenir si le comte de Paris lançait un manifeste. Dès le premier jour, avant même que le fils du duc d'Orléans ait pris le train de Vienne, les gambettistes réclamaient à cor et à cris l'expulsion de toute la famille. M. Ferry refusa de déférer à ces instances, et déclara même qu'il y aurait un tolle universel contre la République en Europe si les princes étaient proserits pour le seul crime d'avoir fait le voyage de Frohsdorf. Un haut fonctionnaire du cabinet alla même trouver l'un des princes pour l'informer que le gouvernement n'était pas décidé à s'effaroucher des démarches de pure courtoisie dont les membres de la famille d'Orléans paraissent disposés à prendre l'initiative.

Cette initiative peut paraître étrange. Mais il n'est pas difficile de s'en expliquer les raisons. Le gouvernement ou plutôt M. Ferry est intimement persuadé qu'un manifeste du comte de Paris opérerait dans le sein du parti monarchique un mouvement de concentration. La République traverse une phase difficile. Les républicains modérés n'attendent que l'avènement du comte de Paris pour se séparer du régime actuel. Eh bien ! dit M. Ferry, notre principale préoccupation ne doit-elle pas être en ce moment de faire tout au monde pour tenir en échec le comte de Paris ? Si nous l'expulsons en ce moment, Louis-Philippe II se vengera de notre

maladresse en lançant un manifeste dans lequel il s'adjugerait facilement le beau rôle. En tenant au contraire sur sa tête l'épée de Damoclès de l'exil, nous « l'éteignons. » La perfidie de ce calcul ne doit pas échapper au comte de Paris. Le prince tombera-t-il dans le panneau que veut lui tendre M. Ferry ? J'en doute. M. le comte de Paris n'est pas ce qu'un vain peuple pense : on le considère comme esprit réservé, froid et timide. C'est là une opinion mal fondée. M. le comte de Paris est un caractère. Cette après-midi, M. Paul de Cassagnac parlait de l'héritier du comte Chambord dans les meilleurs termes et soutenait que la France trouverait dans le prince un chef digne d'elle. Ce langage était très commenté.

Je dois vous dire à ce propos que les bonapartistes se montrent des mieux disposés à l'égard du prince. M. le comte de Paris a l'avantage de ne pas être, comme le comte de Chambord, le champion du drapeau blanc. En le soutenant, les bonapartistes n'ont donc pas à renier leur drapeau. Ajoutez à cela que les préjugés populaires qui représentaient le comte de Chambord comme le roi de la dime, et des droits féodaux, expirent dès qu'il s'agit du comte de Paris. Les bonapartistes ne seraient donc pas gênés par ces craintes imbéciles dont étaient saisies les populations rurales quand on leur parlait de Henri V. Quel préfet, quel journaliste républicain oserait dire que le petit-fils de Louis-Philippe est le roi de l'aristocratie ? Personne ne le tenterait. Les bonapartistes, je vous le répète, ne demandent donc qu'à se séparer de leurs princes si M. le comte de Paris lance un manifeste qui leur convienne. Aussi le gouvernement est-il fort inquiet et ne sait-il quel parti prendre, comprenant fort bien qu'aujourd'hui la monarchie s'offre sous une forme qui la rend acceptable à un très-grand nombre de libéraux.

SAINT-FORGEUX.

### La maladie du comte de Chambord

Si habitué que le public puisse être au déluge de fausses nouvelles, d'inventions et de contes auquel donne naissance tout événement politique important, il a dû être surpris de la fertilité d'imagination de certains de nos confrères en ce qui concerne la maladie de M. le comte de Chambord.

Il en est qui, pour être mieux informés que quiconque, ont cru devoir, dès dimanche soir, tuer le prince et qui, aujourd'hui ne voulant pas en avoir le démenti, entassent des montagnes de combinaisons fantastiques dans le but de faire croire que les royalistes auraient un intérêt quelconque à cacher la vérité.

Cette vérité, notre correspondant de Paris nous l'a fait connaître heure par heure, pour ainsi dire, avec une sûreté d'informations à laquelle nos lecteurs ont déjà dû rendre hommage.

Nous nous en tiendrons, dans cette grave circonstance, à ses communications ; tout au plus croyons-nous devoir les compléter par la note suivante, que publie l'Union, organe officiel de Monsieur le Comte de Chambord :

« Il y a quinze jours, le comte de Chambord ne se ressentait plus du coup qui, au printemps, l'avait condamné à un repos de plusieurs semaines, lorsqu'il a été pris soudain de douleurs d'estomac auxquelles il attachait si peu d'importance, qu'il ne voulut même pas consulter un médecin.

« Les douleurs ayant persisté, il se décida à appeler son médecin ordinaire, le docteur Meyer, qui constata une affection d'estomac, à laquelle il ne prêta aucune gravité.

« Le 28 juin, la maladie ayant pris un caractère plus sérieux, le comte de Chambord consentit à faire venir en consultation le professeur Dräsche, de Vienne.

« L'éminent praticien reconnut une lésion grave dans l'estomac.

« De vives douleurs commencèrent à se faire sentir le vendredi 29.

« Le célèbre chirurgien Billroth, qui occupe avec le docteur Dräsche un des premiers rangs dans le corps médical de Vienne, a été appelé en même temps que son confrère. Il confirma les diagnostics précédents.

« L'intelligence du malade est restée lucide. »

### LES TRAVAUX DE LA SESSION

Le chroniqueur politique de la Nouvelle Revue (journal républicain) se plaint vivement de la pauvreté des résultats de la session qui finit. Tant, dit-il, que durent les séances de la Chambre, le bourdonnement du Palais-Bourbon fait illusion et donne à supposer que tant de bruit dénote quelque besogne ; ce sera à n'y pas croire quand on verra jusqu'où peuvent aller le gaspillage du temps et l'abus de la parole dépensée en pure perte.

De ces six mois, consumés en délibérations au hasard, il ne sera pas sorti une loi d'intérêt général votée, pas une mesure de quelque importance prise, pas un commencement d'action établi.

On annonçait, au début, que cette année ne ressemblerait point à celles qui l'ont précédée ; la promesse se réalise, mais dans un sens tout autre que celui qu'on y attachait en la faisant.

Quelques justes reproches que l'on ait adressés aux sessions antérieures, aucune n'avait laissé le terrain législatif, aussi bien que le terrain administratif, dans un pareil état d'inextricable encombrement. Depuis, le budget dont la commission n'a fait qu'ébaucher l'examen, dont le ministre des finances n'a même pu présenter la seconde partie, jusqu'aux lois qui étaient déclarées de suprême urgence au commencement de janvier, il faut tout renvoyer en *extremis* à l'automne ; les prévisions qui étaient allées le plus loin en matière d'impuissance du Parlement et du gouvernement, sont de beaucoup dépassées.

### LA MORT DU COMMANDANT RIVIERE

Les dépêches nous ont appris comment est mort le commandant Rivière. Des lettres de Cochinchine nous apportent quelques détails.

Beaucoup de Pavillons-Noirs étaient, paraît-il, armés de fusils Remington. Parmi eux se trouvaient, dit-on, quelques Européens dont la nationalité est restée inconnue. Le corps du commandant est malheureusement resté dans les mains de l'ennemi ; ainsi que celui du capitaine Jacquin, du lieutenant Briset et de l'aspirant Moulin.

Le commandant marchait en tête de sa petite troupe ; assailli de trois côtés à la fois, il vit qu'une pièce, privée de ses canonniers allait rester entre les mains de l'ennemi, il aida MM. Pissère lieutenant de vaisseau, et Moulin, aspirant de 1<sup>re</sup> classe, à l'arracher aux Pavillons-Noirs.

C'est pendant cette opération que le commandant et l'aspirant ont été blessés mortellement. La pièce a été sauvée ; mais il a été impossible de relever les corps.

Le commandant Berthe de Villiers a été traversé de part en part à la région du ventre. Une deuxième balle lui a traversé le bras gauche. M. Sents a reçu, au côté droit, une balle qui a pu être extraite. M. Le Bris enseigne de vaisseau du *Leopard*, a reçu une balle dans la cuisse.

M. Clerc, enseigne du vaisseau du *Phuier* M. Garnier, ingénieur hydrographe, balle dans la cuisse gauche.

M. Ducors commissaire de division, blessé à la cheville gauche, au molet droit, à la main gauche ;

Le lieutenant Marchand, officier payeur, balle à la main ;

Le lieutenant de vaisseau Duboc, hanche contusionnée par une balle.

Les officiers présents à Hanoi se sont réunis en conseil de défense, aussitôt après les événements, et ont pris les mesures nécessaires pour assurer la défense de la citadelle et de la concession.

Les combattants s'accordent à dire qu'ils ont eu devant eux que les Pavillons-Noirs. Les officiers présents au combat pensent que l'ennemi a eu des pertes sérieuses et s'accordent à louer l'attitude de leurs troupes au feu. M. de Marolles, lieutenant de vaisseau, a couvert la retraite, qui s'est effectuée en bon ordre.

On a évalué à 4,500 hommes environ le nombre de Pavillons-Noirs qui entouraient Hanoi. Ce chiffre n'est sans doute pas exagéré, car il est bon de ne pas oublier qu'ils ont fait beaucoup de recrues dans ces derniers temps.

### LE CHOLÉRA EN ÉGYPTÉ.

Dans les dernières 24 heures, télégraphiquement du Caire, le nombre des décès cholériques a été de 105 à Damiette, de 4 à Chirbine, de 16 à Mansourah, de 3 à Samanoud et de 4 à Alexandrie.

Le conseil de santé, qui siège en permanence, a ordonné, d'accord avec le ministre de l'intérieur, d'éparpiller la population de Damiette sous des tentes, des baraques ou des gourbis. Le quartier contaminé sera ensuite en partie désinfecté et en partie brûlé. Les troupes qui forment le cordon sanitaire ont reçu l'ordre de tirer sur ceux qui tenteraient de franchir le cordon. Les médicaments existent en quantité suffisante.

## INFORMATIONS

Presque tous les journaux de gauche examinent les effets qu'aurait pour l'avenir de la République la mort de M. le comte de Chambord. Pour la plupart, ils affectent peu d'importance à cet événement, le régime actuel étant d'après eux assis dans la confiance des populations. M. de Rochefort n'est pas tout à fait de cet avis. « Il est certain, écrit-il, en tous cas, que la mort du comte de Chambord simplifie en les concentrant autour d'un seul homme, les efforts des royalistes contre la République. A toute autre époque et sous tout autre ministère, cette ligue du mal public aurait provoqué chez nous moins d'inquiétude que d'hilarité; mais il faut bien compter avec l'insurmontable dégoût qu'inspirent les Tonkinois, Tunisiens et pépétiers qui nous ruinent. Ces banquistes ont tout fait pour aliéner à la République tous les corps d'état comme tous les intérêts, depuis les mineurs de Montceau jusqu'aux petits rentiers, depuis les socialistes jusqu'aux conservateurs. »

On sait que M. Jules Ferry a déclaré que les attaques, les intrigues dont il était l'objet dans la presse l'agaçaient. C'est probablement pour que les ministres ne soient plus agacés par les journaux que le ministre de l'intérieur, d'accord avec le président du conseil, étudierait un projet de loi destiné à réprimer les écarts des journaux de l'opposition et par conséquent à restreindre la liberté de la presse.

Quand les ministres auront obtenu cette loi, seront-ils meilleurs, plus désintéressés, plus intelligents, plus patriotes ?

Voici quel a été le sujet de composition française donné dernièrement aux jeunes filles qui se présentaient pour subir le premier examen dit examen, de 18 ans :

« Le gouvernement, avant et après les Cent Jours, a-t-il été sage ou libéral ? »

Voit-on d'ici des fillettes étudiant la politique de MM. de Talleyrand et de Richelieu, et raisonnant sur cette politique !

Notons que le travail doit être livré en une heure et demie.

O politique, que de bêtises on fait en ton nom !

On assure que la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée accepte les modifications de mandées par la commission des chemins de fer.

Plusieurs préfets ont demandé par dépêche s'ils devaient autoriser les services religieux annoncés dans les départements pour le comte de Chambord.

Le ministre a répondu qu'ils n'avaient pas à intervenir.

Mgr Lamazou, évêque de Limoges, est nommé évêque d'Amiens, en remplacement de Mgr Guilbert, nommé archevêque de Bordeaux.

Mgr Granger, évêque de la Guadeloupe, est nommé évêque de Limoges.

Nous avons relaté le regrettable incident qui s'était produit à Martigues (Bouches-du-Rhône). Un gendarme, voulant interdire le jeu des serpenteaux, fut bousculé et, dans un moment de trouble, lâcha deux coups de pistolet; deux personnes ont été atteintes, l'une au bas-ventre, l'autre à la jambe. On croit que les blessures ne sont pas mortelles. Le parquet d'Aix s'est transporté sur les lieux. La surexcitation continue à être vive à Martigues.

L'évêque de Belley donnait une réception, le 27 juin, à l'occasion des fêtes de Saint-Anthelme. Les officiers du 133<sup>e</sup> y étaient invités; plusieurs d'entre eux avaient accepté l'invitation et comptaient s'y rendre. La veille, le colonel a reçu un avis menaçant pour le cas où lui et ses officiers assisteraient à la réception. L'évêque, ayant appris, a prié ces messieurs de s'abstenir: pas un officier n'assistait à la soirée. L'évêque, dit la *Démocratisation*, a dû insister très vivement pour décider les officiers à s'abstenir.

## SÉNAT

Séance du 3 juillet.

Divers projets de loi d'intérêt local sont adoptés.

L'ordre du jour appelle la reprise de la délibération sur l'élection des juges consulaires.

Les articles 2 à 10 sont adoptés.

A propos de l'article 20, M. LE BASTARD, rapporteur, propose d'ajourner jusqu'au vote d'une loi spéciale le mode d'élection des juges.

L'article 20 est adopté, avec une légère modification, par 158 voix contre 119.

L'ensemble est adopté par 154 voix contre 107.

Le Sénat entame la première délibération sur le projet relatif à la protection de l'enfance.

M. ROUSSEL, rapporteur, dit que la commission a légèrement modifié son premier projet pour donner satisfaction à des objections justes; mais elle n'a pu adopter le contre-projet de M. Bérenger.

M. BÉRENGER défend son projet dans lequel il a supprimé tout ce qui a trait à la tutelle et à la puissance paternelle, pour simplifier la loi et hâter le vote.

Un vote a eu lieu par lequel le Sénat déclare que le contre-projet de M. Bérenger ne sera pas renvoyé à une commission.

Le Sénat s'ajourne à jeudi.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi, 3 juillet

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ouvrant au ministère de la marine un crédit de 4,677,000 fr., pour la continuation des chemins de fer et des ports du Sénégal.

M. Lavielle demande l'ajournement et une enquête. C'est une entreprise détestable qui se poursuit au milieu du plus grand désordre.

M. Jules Ferry dit que le projet est urgent; il ne faut pas laisser périr le matériel déjà réuni.

M. Blanscubé déclare que des fautes énormes ont été commises, que la plus grande partie du matériel a été perdue ou n'a pas pu être utilisée. Il se rallie à la demande d'enquête.

M. Leroy, rapporteur, prétend que l'argent voté a été bien employé.

M. Germain Casse proteste contre l'abus

scandaleux qu'on fait du sang et de l'argent de la France. Il faut que le gouvernement s'explique sur sa politique coloniale.

M. Rouvier croit que l'ajournement résultant de l'enquête serait un expédient dangereux et compromettrait la vie de nos soldats.

M. Clémenceau dit que personne ne veut abandonner nos vaillants soldats. Mais aujourd'hui on demande 5 millions, demain on en demandera 20. La vérité est, que le gouvernement n'a pas de plans. On est allé à l'aventure et il est impossible de prévoir la dépense finale; la lumière doit être faite.

Après une réplique de M. Charles Ferry, l'ajournement est repoussé par 241 voix contre 216.

Un article additionnel demandant une enquête parlementaire, présenté par M. Blancsubé, est repoussé et le projet est adopté par 267 voix contre 101.

La Chambre adopte ensuite divers projets de loi d'intérêt particulier.

L'élection de M. Pougeyrol à Privas est validée.

La séance est renvoyée à jeudi.

## GRAVE INCIDENT D'AUDIENCÉ

Nous avons annoncé la solution donnée par la cour de Poitiers à l'affaire de Rocheservière, mais nous devons signaler un grave incident qui a immédiatement suivi le prononcé de l'arrêt.

Il s'agissait, on s'en souvient, d'une explosion de bombes qui avait eu lieu au château de Rocheservière, appartenant à M. de la Roche-Saint-André. Ce dernier considéré comme l'auteur de l'explosion avait été condamné, par le tribunal de la Roche-sur-Yon à 200 francs d'amende, pour avoir outragé le gendarmier en lui dénonçant le fait. M. de la Roche-Saint-André ayant interjeté appel de ce jugement, l'affaire fut plaidée samedi dernier, devant la cour d'appel de Poitiers, par M<sup>e</sup> Robinet de Cléry, avocat du barreau de Paris.

Dans son audience de dimanche 1<sup>er</sup> juillet, la cour a rendu un arrêt confirmant le jugement, et, en outre, condamnant M. de la Roche-Saint-André à quinze jours d'emprisonnement.

C'est abominable! s'écrie M. Henri Savatier, jeune avocat du barreau de Poitiers. — Bravo! bravo! crie-t-on de toutes parts. Deux avocats s'élançant vers M. Savatier et le félicitent chaudement; ce sont MM. Veillard et Clémot.

M. le président Salmon les interroge aussitôt et constate leur identité; en ce moment une quinzaine de personnes fendent la foule, arrivent à la barre, et disent au président: « Penez aussi nos noms, nous avons applaudi à l'acte courageux de ce jeune homme, nous demandons à partager son sort. » A la tête de ces nouveaux manifestants, on voit M. de Baudry d'Asson, député, qui, avec plusieurs amis de M. de Saint-André, a assisté aux débats.

Une émotion des plus vives s'empare de l'auditoire. M<sup>e</sup> Orillard, bâtonnier, court revêtir sa robe et revient prendre place à côté de M<sup>e</sup> Robinet de Cléry, pour défendre ses confrères.

MM. Savatier, Veillard et Clémot déclarent qu'ils croient à l'innocence de M. de Saint-André, et qu'ils n'ont pu réprimer l'explosion de leurs sentiments, mais ils n'ont pas songé un instant à outrager la cour de Poitiers.

La cour condamne M. Savatier à 15 jours de prison, Clémot à 3 jours, et Veillard à 1 jour.

Les autres manifestants sont condamnés à 16 francs d'amende; ce sont: MM. de Baudry d'Asson, de Lamothe, Quergny de la Poutzatre, Brisson, de Nettancourt, Belliard et Bourgain.

ne sentait pas encore le lion.

— Au sud!... Plus au sud! murmura le bon Tartarin en se renfonçant dans son coin. Une bouffée d'air frais entra, apportant sur ses ailes, dans le parfum des oranges fleuries, un tout petit monsieur en redingote noisette, vieux, sec, ridé, compassé, une figure grosse comme le poing, une cravate en soie noire, haute de cinq doigts, une serviette en cuir, un parapluie: le parfait notaire de village.

En apercevant le matériel de guerre du Tarasconnais, le petit monsieur, qui s'était assis en face, parut excessivement surpris, et se mit à regarder Tartarin avec une insistance gênante.

On détela, on attela, la diligence partit... Le petit monsieur regardait toujours Tartarin... A la fin le Tarasconnais prit la mouche.

— Ça vous étonne! fit-il en regardant à son tour le petit monsieur, bien en face.

— Non! ça me gêne, répondit l'autre fort tranquillement; et le fait est qu'avec sa tente-abri, son revolver, ses deux fusils dans leur gaine, son couteau de chasse, sans parler de sa corpulence naturelle, Tartarin de Tarascon tenait beaucoup de place.

La réponse du petit monsieur le fâcha:

— Vous imaginez-vous par hasard que je vais aller au lion avec votre parapluie? dit le grand homme fièrement.

Le petit monsieur regarda son parapluie, sourit doucement; puis toujours avec son même flegme:

— Alors, monsieur, vous êtes... Tartarin de Tarascon, tueur de lions!

En prononçant ces mots, l'intrepide Tarasconnais, secoua comme une crinière le gland bleu de sa chechia.

Il y eut dans la diligence un mouvement

M. de Baudry d'Asson avait déclaré renoncer à l'immunité parlementaire pour ne pas séparer sa cause de celle de ses coprévenus.

Toute la journée de dimanche a été prise par cette audience imprévue qui n'était tenue que pour donner lecture de l'arrêt condamnant M. de Saint-André.

A Poitiers, on ne s'entretient que de ce grave incident.

## ÉTRANGER

Allemagne.

La Chambre des seigneurs de Prusse a adopté par 64 voix contre 16, au scrutin par appel nominal, le projet de loi politico-ecclésiastique, tel qu'il a été voté par la Chambre des députés.

Autriche

Le voyage actuel de l'empereur en Styrie et en Carniole sera l'occasion d'une innovation remarquable dans les traditions de la cour. Le prince héritier qui réside à Laxemburg, près de Vienne, remplacera, pour la première fois, son père pendant son absence. Il signera les documents d'Etat, recevra les rapports des ministres, etc. Jusqu'à ce jour, ces fonctions étaient remplies par le frère aîné de l'empereur, l'archiduc Charles-Louis.

Belgique

Lundi soir a eu lieu, à Bruxelles, une manifestation populaire assez nombreuse, organisée par les différents cercles progressistes de la capitale et de la province, en faveur de la révision de l'article 47 de la Constitution (extension du droit de suffrage).

Une pétition a été portée chez le président de la Chambre et une adresse a été remise à M. le député Janson, qui a harangué la foule et a été longuement acclamé.

La foule a repoussé quelques cris de « La Révision! » devant les hôtels de ministères, puis elle s'est dispersée sans autre incident.

Irlande

L'élection qui vient d'avoir lieu dans le comté de Monaghan (Irlande), a donné les résultats suivants: M. Healy, candidat du parti national irlandais, a été élu par 2,226 voix, contre 2,011 accordés à M. Monroë, conservateur, et 270 obtenues par M. Pringle, candidat libéral.

M. Monroë a rédigé une protestation contre l'élection de M. Healy.

Vatican

Le *Moniteur de Rome* dit que la note adressée, le 21 juin, par Mgr Jacobini à M. Schlozer est un document très important au point de vue de la marche ultérieure des négociations entre la Prusse et le Vatican.

Elle se divise en trois points principaux: 1<sup>o</sup> Elle exprime la surprise de la Curie romaine lorsqu'elle a appris que, pendant les négociations en cours, le gouvernement avait présenté aux Chambres une nouvelle loi. Elle reconnaît cependant les intentions pacifiques du gouvernement.

2<sup>o</sup> Elle assure qu'en dehors d'un retour à l'état de choses antérieur aux lois de mai, il ne saurait y avoir d'autre mode de pacification qu'un accord avec le Vatican.

3<sup>o</sup> La notification, pour certaines nominations ecclésiastiques, dont il faudra régler les conditions et le fonctionnement, ne pourra être concédée que par le Vatican. Le Vatican ne fera cette concession que lorsqu'on aura garanti les libertés essentielles de l'Eglise en réglant la question de l'éducation du clergé, du ministère pastoral.

Cette note, ajoute le *Moniteur*, qui respire un vif sentiment de bienveillance et le désir d'arriver à un traité de paix définitif et efficace, maintient les négociations sur la base des documents diplomatiques antérieurs.

de stupeur.

Le trappiste se signa, les cocottes poussèrent de petits cris d'effroi, et le photographe d'Orléansville se rapprocha du tueur de lions, rêvant déjà l'insigne honneur de faire sa photographie.

Le petit monsieur, lui, ne se déconcerta pas:

— Est-ce que vous avez déjà tué beaucoup de lions, monsieur Tartarin? demanda-t-il très-tranquillement.

Le Tarasconnais le reçut de la belle manière:

— Si j'en ai beaucoup tué, monsieur!... Je vous souhaiterais d'avoir seulement autant de cheveux sur la tête.

Et toute la diligence de rire en regardant les trois cheveux jaunes de Cadet-Roussel qui se hérissaient sur le crâne du petit monsieur.

A son tour, le photographe d'Orléansville prit la parole:

— Terrible profession que la vôtre, monsieur Tartarin! On passe quelquefois de mauvais moments... Ainsi ce pauvre M. Bombonnel...

— Ah! oui, le tueur de panthères... fit Tartarin assez dédaigneusement.

— Est-ce que vous le connaissez? demanda le petit monsieur.

— Té! pardi... Si je le connais... Nous avons chassé plus de vingt fois ensemble.

Le petit monsieur sourit: « Vous chassez donc la panthère aussi, monsieur Tartarin? »

— Quelquefois, par passe-temps... fit l'enragé Tarasconnais.

(A suivre)

## 22

### AVENTURES PRODIGIEUSES

# DE TARTARIN de TARASCON

Par ALPHONSE DAUDET.

#### TROISIÈME ÉPISODE

### CHEZ LES LIONS

Maintenant c'est une haute histoire... Dieu sait les gens que je charrie! un tas de mécréants venus je ne sais d'où, qui me remplissent de vermine, des nègres, des bédouins, des soudards, des aventuriers de tous les pays, des colons en guenilles qui m'empêchent de leurs pipes, et tout cela parlant un langage auquel Dieu le père ne comprendrait rien... Et puis vous voyez comme on me traite! Jamais brossée, jamais lavée. On me plaint le cambouis de mes essieux... Au lieu de mes gros bons chevaux tranquilles d'autrefois, de petits chevaux arabes qui ont le diable au corps, se battent, se mordent, dansent en courant comme des chèvres, et me brisent mes brancards à coups de pieds... Aie!... aie!... tenez! Voilà que ça commence... Et les routes! Par ici, c'est encore supportable, parce que nous sommes près du gouvernement; mais, là-bas, plus rien, pas de chemin du tout. On va comme on peut, à travers monts et plaines, dans les palmiers nains, dans les lentilles... Pas un seul relais fixe. On arrête au caprice du conducteur, tantôt dans une ferme, tantôt dans une autre.

Quelquefois ce postillon-là me fait faire un

détour de deux lieues pour aller chez un ami boire l'absinthe ou le *champoreau*... Après quoi, fouette, postillon! il faut rattraper le temps perdu. Le soleil cuit, la poussière brûle. Fouette toujours! On accroche, on verse! Fouette plus fort! On passe des rivières à la nage, on s'enrhume, on se mouille, on se noie même... Fouette! fouette! fouette!... Puis le soir, toute ruisselante, c'est cela qui est bon à mon âge, avec mes rhumatismes! — Il me faut coucher à la belle étoile, dans une cour de caravansérail ouverte à tous les vents. La nuit, des chacals, des hyènes viennent flairer mes caissons, et les maraudeurs qui craignent la rosée se mettent au chaud dans mes compartiments... Voilà la vie que je mène, mon pauvre monsieur Tartarin, et je la mènerai jusqu'au jour où, brûlé par le soleil, pourri par les nuits humides, je, tomberai... ne pouvant plus faire autrement — sur un coin de méchante route, où les Arabes feront bouillir leur cous-cous avec les débris de ma vieille carcasse.

« Blidah! Blidah! » fit le conducteur en ouvrant la portière.

Od L'ON VOIT PASSER UN PETIT MONSIEUR.

Vaguement, à travers les vitres dépolies par la buée, Tartarin de Tarascon entrevit une place de jolie sous-préfecture, place régulière, entourée d'arcades et plantée d'orangers, au milieu de laquelle des petits soldats de plomb faisaient l'exercice dans la claire brume rose du matin. Les cafés étaient leurs volets. Dans un coin, une halle avec des légumes... C'était charmant, mais, cela

# CHRONIQUE RÉGIONALE

**Nos sénateurs.** — Dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple opposé à celui de M. Bérenger ainsi conçu : « Le Sénat, convaincu que la suppression des aumôniers serait, dans la plupart des hôpitaux de Paris, une grave atteinte à la liberté des malades, passe à l'ordre du jour, » les sénateurs de la Loire ont émis les votes suivants :

Les citoyens Arbel et Chavassieu ont voté pour ;  
M. Cherpin s'est abstenu. . . . . comme toujours lorsqu'il s'agit de protester contre une mauvaise action du gouvernement.

**Nos députés.** — Dans le scrutin sur l'ensemble du projet de loi concernant les récidivistes, les députés de la Loire ont émis les votes suivants :

MM. Audiffred, Bertholon, Brossard, Levet et Raymond ont voté pour ;  
MM. Chavanne et Girodet ont voté contre, ainsi que nous l'aurions fait nous-même, mais pour des motifs différents. . . . .

**Postes et télégraphes.** — M. Cochery va doter les facteurs des postes et télégraphes d'une nouvelle coiffure, dont l'essai se fait en ce moment au ministère de la rue de Grenelle.

Cette nouvelle coiffure, qui est destinée à remplacer le képi actuel, est un casque en liège à double visière, devant et derrière, orné de la cocarde nationale et recouvert en drap de même nuance que la tunique.

**Nouvelles militaires.** — *Encore des changements de tenue.* — M. Thibaudin vient de présenter à la Chambre un projet de loi ayant pour objet d'apporter certaines modifications à la tenue de la cavalerie. Voici ces modifications :

Le dolman est substitué à la tunique actuellement en usage dans les régiments de dragons. Le drap du fond de ce vêtement sera bleu foncé. Comme conséquence, l'épaulette est supprimée pour les dragons.

La tunique des cuirassiers est modifiée au point de vue de l'ampleur, qui devra être plus grande que dans le modèle actuel ; les jupes sont plus courtes. Le ceinturon des troupes de cavalerie est ramené à un type unique qui sera porté sous le vêtement pour toutes les subdivisions de l'arme.

Afin d'assurer la mise en service, dans un délai restreint, des dolmans de dragons, les tuniques actuelles seront utilisées en remplacement des vestes. D'un autre côté, les tuniques de cuirassiers seront transformées au nouveau modèle.

**Le prix du pain à Roanne.** — Les conditions du prix du pain pour le mois de juillet, seront les mêmes que dans le mois précédent.

**L'orage.** — C'est réglé : après une journée très chaude, une soirée orageuse. A la même heure qu'hier et que ces derniers jours, voici que la pluie vient de commencer, une pluie épaisse, à larges gouttes, mêlée de quelques grains de grêle.

Jusqu'ici heureusement nous n'avons pas appris que nos campagnes eussent eu à souffrir de la grêle. Sauf donc les petits ennuis que cela occasionne à la rentrée des foins des prés tardifs, c'est un temps très-avantageux pour les récoltes.

**Un sauveteur.** — C'est le sieur Martin Georges, pêcheur habitant le Côteau, qui a retiré hier de la Loire le corps du jeune Gotteland, qui s'y était noyé dimanche.

Le sieur Martin est couturier de sauvetages de ce genre.  
Les funérailles ont eu lieu ce soir à 4 heures.

**Arrestation.** — Hier à 4 heures du soir, la nommé Mousset Marie, femme Charles, âgée de 54 ans, journalière, rue Falconnet, a été arrêtée dans ladite rue sous l'inculpation d'ivresse manifeste.

**Tapage nocturne.** — Le jeune Larat se trouvait une de ces dernières nuits vers minuit et demie en compagnie d'un autre éphèbe, du nom de Chevalier. Bras dessus bras dessous, ils tenaient toute la rue St-Jean et chantaient comme des bienheureux, de façon à réveiller tout le quartier.

Trois agents, dont le sous-brigadier, les invitent à se taire.

« Je suis un homme, moi ! fit le Larat en se redressant comme un jeune coq ; vous ne me ferez pas taire, et si vous m'arrêtez je veux que le poste me présente les armes ! »

C'est ce qu'on peut appeler, comme on voit, être parti pour la gloire.

Nonobstant ces prétentions, on l'arrêta et on le conduisit au poste, où il arriva sans avoir interrompu la chanson commencée.

Là on ne lui présenta nullement les armes, on voulut le fouiller avant de le mettre au violon, lieu tout indiqué pour un chanteur aussi invétéré.

« Je ne veux pas que vous me fouilliez ; j'ai pas plus confiance en vous qu'en Cartouche.

Sur ce mot, suivi de beaucoup d'autres, on le mit au violon, d'où on a transféré ce chanteur intrépide dans la rue du Rossignol.

Il attrape aujourd'hui huit jours de prison. Ce sera vendredi le tour de son camarade.

**Un terrassier.** — Au lieu de travailler tranquillement à la construction des tribunes des courses, qui ne seront jamais prêtes pour le 19 août, le sieur Florent, terrassier originaire de Thizy, se livre à des saints-lundis pitoyables, malgré ses 56 ans.

C'est au point qu'un prêtre s'est vu obligé, au nom de la morale publique outragée, de déclarer à la police que cet homme, en état d'ivresse, s'était mis devant lui, dans la rue St-Jean, dans un déshabillé déplorable et prévu par le code pénal.

On alla vérifier le fait, et le malheureux, qui n'avait pas encore réparé le désordre de sa toilette, scandalisa les agents par ses exhibitions comme il avait tout-à-l'heure scandalisé le curé.

Ils l'arrêtrèrent immédiatement. . . et le voilà. Florent déclare en regretant son erreur, qu'il ne se rappelle absolument rien de toute cette scène, tant il était complet.

Aussi ne le condamne-t-on qu'à huit jours de prison.

**En appel.** — La cour d'appel de Lyon vient d'acquitter M. Tamain-Despailles condamné à Roanne à huit jours de prison, pour insultes envers M<sup>e</sup> Helle, notaire à Roanne.

**Trains de plaisir.** — La compagnie P.-L.-M. organise un train de plaisir de St-Etienne à Paris, à l'occasion de la fête du 14 juillet.

Ce train ne prendra que des voyageurs de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, qui resteront 7 jours à Paris.

## ALLER

Roanne. . . . . Départ le 10 juillet à 2 h. 1 matin  
Paris. . . . . Arrivée le 11 juillet à 4 h. 49 soir

## RETOUR

Paris. . . . . Départ le 18 juillet à 2 h. 20 soir  
Roanne. . . . . Arrivée le 19 juillet à 1 h. 50 matin

Les habitants des localités desservies par les gares situées sur le parcours de St-Etienne à Roanne, de même de ceux des localités situées sur la section de Vougy à Tarare à Roanne, pourront se procurer des billets du train de plaisir par l'intermédiaire des chefs de gare, au prix ci après détaillés.

Avec ces billets, ils seront admis à se rendre, par les trains ordinaires, jusqu'à la gare la plus proche où s'arrêtera le train de plaisir. Au retour, ils seront ramenés également de ladite gare à leur point de départ mais ils devront arriver à destination par des trains ordinaires de la journée qui suivra celle de l'arrivée du train de plaisir.

## PRIX DES PLACES DES GARES CI-APRÈS A PARIS ET RETOUR

	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe
Tarare à l'Hôpital. . . . .	36 fr.	26 fr.
De Roanne et du Côteau. . . . .	34 »	24 »

La Compagnie ne peut mettre à la disposition du public que 600 billets pour ce train. Ces billets seront distribués à l'avance et seront personnels. Le coupon de retour ne devra servir qu'au voyageur qui aura utilisé le coupon d'aller. Il ne pourra donc être cédé, ni vendu, sous peine de poursuites correctionnelles. — Ils ne seront valables, tant à l'aller qu'au retour, que pour le train spécial en vue duquel ils ont été créés.

Les enfants de 3 ans et au-dessus paieront place entière.

Les voyageurs ne pourront descendre, à l'aller, à aucune gare intermédiaire, sous peine de perdre leur droit au tarif réduit et d'avoir à payer au tarif ordinaire le trajet qu'ils auront effectué. Dans ce cas, on retirera aux voyageurs le billet entier, en leur remboursant le montant. — Les voyageurs ne peuvent changer de classe en cours de route, même en payant un supplément.

Tout voyageur qui ne représentera pas son billet devra payer le prix de sa place d'après le tarif ordinaire.

**Bagages.** — Les bagages à la main que les voyageurs pourront prendre avec eux dans les voitures seront seuls admis gratuitement. Tous les autres bagages, quelque soit leur poids, seront taxés au tarif général.

Un autre train de plaisir, partant de Nevers le 11 juillet à 9 heures du soir, prendra les voyageurs de la ligne de Vougy à Paray-le-Monial. Pour ceux-ci, la durée du séjour à Paris ne sera que de 6 jours. Le prix des places sera le même qu'au départ de Roanne.

**Destruction des vipères.** — Depuis que la pharmacie a cessé d'employer la vipère dans la préparation de certains médicaments, la chasse de ces reptiles a été abandonnée ; il en est résulté une multiplication de la vipère telle que, dans plusieurs départements, les opérations de la moisson et de fauchaison, la coupe des taillis, la cueillette des herbes vaines, celle des fleurs médicinales le long des haies, dans les bois, deviennent l'occasion d'accidents nombreux et parfois mortels.

Le ministre de l'intérieur, à la demande des municipalités, vient de décider qu'il serait accordé une prime par tête de vipère détruite et a fait adresser aux préfets des instructions afin que ces fonctionnaires invitent les conseils généraux à voter des allocations suffisantes pour cet objet. Il sera accordé par tête de vipère une somme de 50 c. Dans certains départements, où ces reptiles sont nombreux, cette allocation pourra être portée à 1 fr.

On exigera que la chasse aux vipères soit interdite aux enfants, qui pourraient ne pas prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter d'être mordus ; les adultes seuls

devront être chargés de cette recherche, et encore devront-ils être munis des indications utiles pour se cautériser en cas de morsures.

## Arrondissement de St-Etienne.

**Les finances de l'Etat.** — Les chemins de fer de l'Etat, non contents de réduire d'un sixième les fournitures adjudicées aux établissements métallurgiques de la région, viennent encore d'ajourner indéfiniment l'exécution d'une partie de leurs commandes. Toutes les réclamations des usines ont été inutiles. Il a fallu se soumettre, personne n'ayant voulu profiter de l'offre qui a été faite de fabriquer du matériel dont on recevrait le paiement un an ou deux après livraison. En résumé, l'Etat, que les industriels considéraient comme le meilleur client, devient un des plus mauvais.

## Arrondissement de Montrison.

**Tentative d'assassinat.** — Une femme Duchez, née Zélie Frontin, habitant Montrison avait récemment formé contre son mari une demande en séparation et, en attendant le prononcé du jugement, avait abandonné le domicile conjugal.

Duchez en avait été profondément irrité et dimanche soir à 7 heures 1/2, ayant rencontré sa femme, il voulut la frapper. Celle-ci se réfugia chez une épicière dans le magasin de laquelle son mari la poursuivait. Il la saisit au cou d'une main et de l'autre la cribla de coups de couteau dans les reins.

Aux cris de la victime, trois voisins se précipitèrent sur le forcené et, malgré sa résistance furieuse, ils parvinrent à le désarmer et à le trainer au bureau de police. Il a été écroué.

L'état de la femme Duchez est très grave, presque désespéré. Elle a été transportée à l'hôpital.

**Terrible accident.** — Dimanche un affreux malheur est arrivé près de Noirétable.

Une dame M. . . . . des environs de Montrison, se rendait à Noirétable montée sur un cheval. En croupe, elle tenait son petit garçon.

A quelque distance de Noirétable, un chien se mit à aboyer contre le cheval qui fit un écart et jeta l'enfant à terre. La mère voulut retenir le pauvre petit, mais elle-même tomba à la renverse, le pied retenu dans l'étrier. Le cheval affolé s'emporta et traîna la malheureuse.

Madame M. était près d'accoucher. Dans cette course, où son corps se déchirait aux cailloux et aux buissons, elle mit au monde un enfant.

Enfin, on put atteindre le cheval et dégager cette pauvre femme tout ensanglantée, et qui était dans un état pitoyable. Elle est considérée comme ne devant pas survivre à cet accident.

**Déraillement.** — Un accident a eu lieu lundi matin sur la petite ligne de Bonson à Saint-Bonnet-le-Château.

Un train de voyageurs a déraillé entièrement.

Les voitures et les fourgons ont été jetés hors des rails. La locomotive, complètement brisée, s'est renversée dans le remblai bordant la voie ferrée.

Par un hasard providentiel, il n'y a eu heureusement aucun accident grave de personnes.

La circulation s'est trouvée interrompue. On ne connaît pas encore les causes de cet accident.

**SAÛNE-ET-LOIRE.** — *Deux enfants étouffés par leur père.* — Il y a plusieurs mois, les deux petites filles du sieur Giraud, cultivateur à Massilly, mouraient presque coup sur coup.

Bien que, dans le pays, on eût jéré sur ces morts aussi promptes qu'inattendues, rien ne laissait supposer qu'on se trouvait en présence d'un crime.

Il fallut, pour cela, une violente discussion entre les époux Giraud pour que cette dernière allât dénoncer au parquet son mari comme ayant étouffé les deux filles qu'ils avaient eues de leur union.

Samedi, les magistrats du parquet de Mâcon se sont rendus à Massilly et ont fait procéder à l'autopsie du cadavre de la dernière victime.

Le corps, dans un état de décomposition avancé, ne permit pas de constater si la mort était le résultat d'un coup violent ou si réellement elle devait être attribuée à un étouffement. Mais les déclarations de la mère ne laissent aucun doute à cet égard.

Giraud a été arrêté et écroué à Mâcon sous l'inculpation d'un double assassinat.

Quant à la femme, qui semble être mêlée à l'affaire, elle a été laissée en liberté provisoire.

## DÉPÊCHES DE LA JOURNÉE

### La santé du comte de Chambord

Paris, 3 heures 45, soir.

Le marquis de Droux-Brézé me communique une dépêche ainsi conçue :

« Vienne Neustadt, 4 juillet, 11 h. 16.

« La nuit dernière a été très agitée. Plus de calme ce matin. Du reste, la maladie suit son cours. »

« Baron de Raincourt. »

Un peu avant, M. de Blacas avait reçu de Frohsdorf le télégramme que voici :

« L'état général s'est un peu amélioré, mais des symptômes très-inquiétants semblent confirmer les craintes du docteur Billeroth. »

« Comte de Monti. »

On se souvient qu'à l'annonce du docteur Drasche, qui croit seulement à une maladie d'estomac, le docteur Billeroth a diagnostiqué aussi une hypertrophie du cœur avec dégénérescence graisseuse de cet organe.

Paris, 4 h. 27 soir.

Le comte de Paris, le duc de Nemours et le duc d'Alençon sont arrivés à Vienne ce matin.

Le *Clairon* résume les impressions des médecins distingués qui soignent le comte de Chambord :

Ce n'est pas l'hypertrophie des enveloppes du cœur qui préoccupe les trois professeurs. Mais ce qui les trouble et les inquiète jusqu'à leur enlever à peu près tout espoir, c'est la tumeur de l'estomac reconnue par eux, confusément délimitée d'ailleurs, et faisant saillie sous la peau à peu près au niveau du pyllore.

Le professeur Billeroth a déclaré que la tumeur était inopérable.

## Le Choléra

La France assure ce soir qu'une dépêche officielle arrivée à Madrid annonce l'apparition du choléra à Malte.

Hier, à Damietta, il y a eu 110 décès, et six à Mausourah.

Le *Figaro* avait annoncé hier qu'un cas de choléra avait éclaté au Havre.

Le maire du Havre, M. Siegfried a adressé au *Figaro* une dépêche ni catégoriquement et énergiquement ce cas de choléra.

## Les Conventions.

La commission du budget a discuté aujourd'hui une proposition de M. Allain-Targé, qui a demandé au ministre des finances de vouloir bien faire connaître ses évaluations sur le budget extraordinaire.

M. Allain-Targé s'est attaché à démontrer qu'il n'existe pas un lien étroit entre le budget extraordinaire et les Conventions.

Cette opinion a été combattue par M. Ribot qui a proposé d'attendre le dépôt du budget extraordinaire.

MM. Papin et Wilson ont ensuite pris la parole.

Finalement la commission a repoussé la proposition Allain-Targé et décidé qu'elle discuterait le projet extraordinaire avant les vacances de la Chambre.

La gauche radicale a entendu M. Lebaudy. Il a été décidé que le groupe s'opposerait à la mise à l'ordre du jour de la session présente des conventions et que celles-ci ne seraient pas discutées avant d'avoir été approuvées par les actionnaires des compagnies.

Il est visible que la gauche radicale encourage les procédés obstructionnistes de la commission des chemins de fer.

M. Wilson sera prochainement entendu par ce groupe.

## Catastrophe en Ecosse

Une terrible catastrophe a eu lieu hier à Linthouse, au lancement du vapeur *Daphné*. Le navire a chaviré et soixante personnes ont été noyées.

## Etat civil de la ville de Roanne.

Du 4 juillet 1883.

### MARIAGES (1)

Coger Pierre, 19 ans, boucher, et Claude (Claudine), 19 ans, tisseuse.

### NAISSANCES (1).

Quiot Marguerite, fille de Louis-Charles, et de Déchanne Françoise-Victoire-Philiberte, tisseuses.

### DÉCÈS (3).

Lotissier Geneviève, 71 ans, fleuriste, épouse de Péron Pierre, journalier.  
Burellier Marie, 70 ans, veuve de Pion Noël.  
Gotteland Joseph, 19 ans, pâtissier-confiseur, célibataire.

## BOURSE DE PARIS

du 4 juillet 1883

Précédente clôture		VALEURS.	Dernier cours
78 47	3 % Français . . . . .		78 40
108 17	5 % id. . . . .		108 35
91 90	5 % Italien. . . . .		92 15
1410	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .		1407
515	Noël d'Espagne . . . . .		512
695	Autrichiens . . . . .		695
	Lombards . . . . .		
451	Sarragose . . . . .		450
2380	Steez . . . . .		2435
555	Crédit Lyonnais . . . . .		556
1302	Crédit Foncier . . . . .		1310

Demandez chez tous les libraires

## PIERRE RAMBAUD

ÉPISE DE LA TERREUR DANS LE ROANNAIS.

par E. FERLAY.

Un volume de 400 pages. PRIX : 3 fr.

VIN DE QUINQUINA DU CODEX

(préparation supérieure)

## PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place St-Etienne, 6,  
ALBERTIN, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe.

## UN DRAME DANS UN PUPITRE

J'ai été travaillé, dès mon enfance, par la manie de chercher des amis parmi les bêtes, et, ayant persévéré pendant un demi-siècle, je puis me confesser, à leur gloire, que j'en suis pas plus mal trouvé. J'avais transformé mon pupitre en succursale de l'arche de Noé : insectes, reptiles, oiseaux, quadrupèdes, ont tour à tour figuré par échantillons dans ses ais de sapins. Il n'est pas besoin de parler des punitions que me méritait cette zoologie forcée ; je les supportais d'ailleurs avec la magnanimité qui caractérise les vocations sérieuses.

Unes des éducations qui méritent le plus d'honneur en me procurant de très agréables distractions fut celle d'un orvet, *anquis fragilis*, le plus petit, le plus inoffensif de nos serpents indigènes, vraiment joli sous sa cuirasse d'un gris argenté, zébré de deux raies longitudinales brunes, avec son dessous d'un brun bleuâtre. Ce n'était pas une conquête ; je l'avais prosoquement acheté d'un copain qui l'avait fait prisonnier dans une de nos promenades, au prix invraisemblable de 150 billes ! Ce genre de folie est de tous les âges ! Du reste, les jouissances que me procurait mon élève me dédommageaient amplement de ces prodigalités. Si bas placé que soit le reptile dans l'échelle des êtres, son instinct est susceptible d'un certain développement. Au bout de deux mois, Piton — c'était le nom que mes collègues en diablerie avaient décerné à mon pensionnaire, sans réminiscence ambigueuse de l'antiquité, tout simplement parce qu'avec son profil déprimé il ressemblait, disaient-ils, à un de nos maîtres d'études déjà affligé de ce sobriquet — Piton me reconnaissait parfaitement. Il me suffisait d'ouvrir mon pupitre pour qu'il montât sa petite tête au trou que j'avais ménagé dans la boîte garnie de coton qui lui servait de chambre à coucher, d'un appel discret pour qu'il en sortît et vint chercher dans ma main les mouches et les vermineux qui constituaient sa nourriture.

Peut-être parce que j'en fournissais abondamment, c'était un animal assez paresseux, avare de ses mouvements ; pourvu que le gîte fût chaud. Il était visiblement de cet avis que, de toutes les distractions, le sommeil est celle dont on se lasse le moins ; cela n'est déjà pas trop mal observé pour un orvet. J'attachais trop de prix à sa santé pour ne pas la reconforter de temps en temps par une villégiature salubre. Quand le temps était beau, un peu avant l'heure de la récréation, je le prenais délicieusement dans ma main ; il savait parfaitement ce qui allait s'ensuivre, se glissait dans ma manche, entre la chemise et la peau, remontait le long de mon bras et, défilé en défilé, arrivait à ma poitrine, où il se gîtait, attendant patiemment le moment où je le plaçais sur une pierre en plein soleil.

Bien entendu, je suivais tous ces mouvements avec la scrupuleuse attention d'un propriétaire attaché à son trésor ; les premières sensations du reptile étaient toutes de volupté ; à peine était-il rentré dans le rayonnement, à peine en avait-il senti la pénétrante chaleur qu'il abdiquait sa nonchalance ; les petites perles de jais qui étaient ses yeux étincelaient ; il déroulait capricieusement ses anneaux, se redressait en dardant sa langue pointue avec une rapidité prestigieuse ; il faut croire que l'astre avait le privilège, en ravivant son sang, de réveiller chez l'orvet l'amour de la liberté, car bientôt, s'arrachant à ses jouissances, il exécutait quelques tentatives de s'échapper par la tangente, à chacune desquelles je le réintégrais rigoureusement sur sa pierre. Il faut croire que Piton était philosophe, car il finissait toujours par se résigner à sa destinée, se consolant de ses tristesses en savourant tantôt levé, tantôt étendu de toute sa longueur, l'ivresse que doit procurer aux serpents une température de poêle à frire.

La fauité nous poussé longtemps avant les moustaches. J'étais fermement convaincu d'avoir éternellement rivé mon orvet à ma personne par les liens de la reconnaissance, mais cette affection que je lui prêtai si généreusement, je la lui rendais au centuple, et ce n'était pas seulement parce qu'il était ma chose. Sa possession me donnait un certain relief dans l'étude ; elle me faisait des jaloux ; elle me posait en esprit fort vis-à-vis de quelques copains timorés. Enfin, mais je me bornerai à indiquer cette considération qui nous entraînerait trop loin, c'est surtout en raison de la distance qui les sé-

pare de vous que l'on s'attache aux êtres, à quelque ordre zoologique qu'ils appartiennent. Bref, il eût fallu la force des bajonnettes pour me décider à exiler Piton de mon pupitre.

L'hiver était venu, avec lui la période de somnolence des reptiles ; cependant, grâce à l'atmosphère toujours tiède du milieu dans lequel il vivait, mon orvet ne s'engourdit jamais complètement ; mais il n'en subissait pas moins l'influence de la saison. Sa nonchalance était devenue de la torpeur. J'aurais multiplié les appels ; au risque d'attraper une collection complète d'arrêts et de pain sec que j'en aurais pas décidé Piton à mettre le nez à sa lucarne ; il mangeait encore, mais à de très longs intervalles ; du bout des dents, le plus souvent sans faire un effort pour absorber le bout du ver qui, pendant des jours, restait pendu à sa gueule ; lorsque je le prenais dans mes mains, il se déplaçait avec lenteur, soulevait languissamment ses paupières et revenait tout de suite à son inertie. Assez mal au courant des lois naturelles qui concernent les reptiles, je me figurais que mon élève était malade, qu'il s'ennuyait de son isolement et j'en étais tourmenté jusque dans mon sommeil.

Un jour, au mois de mars, un externe qui connaissait l'existence de Piton me raconta que, dans la matinée, il avait aperçu dans un éboulement du jardin de ses parents une couleuvre beaucoup plus grosse, nous disions plus belle, que n'était mon orvet. L'idée d'en devenir possesseur, de la donner pour compagne à mon ermite, traversa immédiatement ma petite cervelle. J'offris à l'externe deux de mes semaines — quarante bons sols, s'il vous plaît — s'il voulait m'apporter sa trouvaille. Il n'y manqua pas, et le lendemain, à la classe du soir, il me remit une boîte de carton dans laquelle se trouvait mon nouveau pensionnaire.

Malheureusement, étant aux arrêts, je ne pus jeter qu'un coup d'œil furtif sur ma nouvelle acquisition. Malgré l'enthousiasme de l'externe, l'extérieur de sa couleuvre ne prévenait pas en sa faveur ; elle était, il est vrai, aussi grosse que le pouce, mais sa couleur d'un gris rougeâtre, sur laquelle se détachait une bande de plaques d'un brun foncé, n'avait rien du charmant coloris de mon orvet ; la tête surtout ne ressemblait en rien à la sienne, elle était triangulaire, marquée à son arrière de deux lignes noires divergentes. Enroulée sur elle-même, son engourdissement était tel, que je la crus morte ; ce ne fut que lorsque je la touchai du doigt qu'elle fit un mouvement pour dénouer ses spirales. Elle vivait, c'était l'essentiel ; je refermai la boîte, que je plaçai dans mon pupitre, remettant au lendemain d'entamer de cordiales relations avec elle.

En raison de ces bienveillantes dispositions, immédiatement après la prière, je m'empressai d'ouvrir ma ménagerie. Ce fut avec une véritable stupeur que je m'aperçus que tout était bouleversé dans son intérieur ; elle devint un déchirement de cœur lorsque, ayant soulevé quelques cahiers, je découvris la couleuvre flattrée dans toute sa longueur et en train de traiter l'infortuné Piton comme celui-ci traitait les vermineux que je lui prodiguais. Sa tête et la moitié de son corps avaient déjà disparus, engloutis par l'étrange camarade que j'avais entendu lui donner ; ce qu'il en sortait encore de la gueule de l'autre reptile se tordait convulsivement, comme si mon pauvre petit orvet m'eût appelé à son aide. Je le saisis, oubliant absolument sa fragilité caractéristique, l'orvet se brisa dans ma main ; mais une péripétie presque foudroyante m'arracha tout de suite à ma douleur. Après avoir serpenté autour du pupitre, la couleuvre s'était subitement dressée, et, la tête élargie, les yeux sanglant, dardant sa langue fourchue en faisant entendre des sifflements répétés, elle allait s'élever sur moi. Fou de terreur, je me rejetai brusquement en arrière ; le couvercle du pupitre, que ma tête soutenait, retomba avec grand fracas et me préserva de la morsure qui m'attendait.

En me voyant pâle, presque inanimé, le maître d'études était accouru. Comme je ne répondais pas assez vite à ses questions, il porta la main à la tablette pour l'ouvrir : — N'y touchez pas, monsieur, m'écriai-je, il y a un serpent ; il a mangé mon pauvre Piton, et j'éclatai en sanglots. On appela le garçon de salle et on fit sortir les élèves ; la couleuvre de l'externe dument mise à mort fut reconnue pour une honnête vipère ; lui et moi nous avions miraculeusement échappé à un

danger très sérieux. Je vous fais grâce des châtements terribles que M. le proviseur réserva à mon imprudence ; j'y suis d'autant plus autorisé qu'ils ne me corrigèrent pas du tout. Si fait cependant, je renonçai à l'éducation des orvets, mais cela uniquement parce que je mis des années à me consoler du trépas lamentable de mon petit ami Piton. (Temps). DE CHERVILLE.

## FAITS DIVERS

**Le drama de La Ciotat.** — Un drama de famille vient de jeter l'émoi dans la population de La Ciotat.

Un ouvrier des messageries maritimes, nommé Valat, âgé de 46 ans, après de violentes explications avec sa fille Marguerite, âgée de 21 ans, qui voulait se marier contre son gré, a saisi un revolver et a tiré deux coups presque à bout portant sur la jeune fille.

La balle a perforé le cou de la victime qui est tombée inanimée.

Le meurtrier la croyant morte, a tenté alors de se suicider, en se déchargeant son arme dans l'oreille droite.

On croit que la jeune fille ne succombera pas à sa blessure. Quant à l'assassin, son état est considéré comme désespéré.

**Tuë par la foudre.** — Pendant l'orage terrible qui a éclaté sur la Bresse, la foudre est tombée à Bonlieu, hameau de la commune de Baudrières.

Un jeune propriétaire de la commune, le sieur Dejoux, âgé de 24 ans, marié depuis à peine un an, venait de rentrer dans la cour de son habitation avec son chariot attelé de quatre bœufs, lorsqu'il fut atteint par le fluide électrique et tué sur le coup.

Sa malheureuse jeune femme qui était à la maison en train d'allaiter son enfant, a éprouvé une telle commotion que le lait s'est tari. Son état inspire de vives inquiétudes.

**Assassinat d'un professeur par un lycéen.** — Un élève de la classe supérieure du gymnase (lycée) de Gratz, a tiré, en pleine classe, un coup de revolver, sur un professeur de mathématiques, nommé Senger ; celui-ci a été gravement blessé à la poitrine.

Interrogé sur les motifs de ce crime, l'élève Vassio a répondu que M. Senger l'avait menacé de le faire échouer à son baccalauréat.

**Désordres à Bordeaux.** — Des scènes de désordre qui s'étaient produites jeudi soir dans le quartier de la route d'Espagne et du cours St-Jean, se sont renouvelées dimanche soir dans les mêmes quartiers. D'autres scènes se sont également passées dans le quartier Méridack.

Dans la soirée, une bande de mauvais garnements, les mêmes probablement qui la veille avait brisé la devanture du restaurant de la rue Garat, 6, se sont rendus devant le débit de vins établi à l'angle de la rue Elie-Ginirac et de la place d'Aquitaine.

A coups de poing ils ont également brisé la devanture de ce débit, et ils ont pris la fuite.

Vers minuit, l'agent de police Gibos et plusieurs de ses collègues ont arrêté, sur le cours St-Jean, près de la place des Capucins, deux individus, âgés de dix-huit ans et de vingt-cinq ans, qui étaient armés de cannes plombées et de ciseaux.

Un peu plus tard, deux autres agents ont également arrêté un marin âgé de vingt-quatre ans. La police croit qu'il faisait aussi partie de la bande susdite. Un individu qui s'était enfui le poursuivait armé d'une grosse canne.

Ajoutons que, vers huit heures et demie, une patrouille, composée de 8 agents, s'était rendue sur la route d'Espagne pour dissiper un rassemblement d'environ mille personnes, formé à peu de distance du numéro 26, où habite la mère des charpentiers.

En arrivant devant la maison de la mère les agents avaient aperçu cinq ou six ouvriers charpentiers qui stationnaient devant la porte. Ils les avaient invités à rentrer chez eux pour éviter tout désordre. L'un des charpentiers avait alors outragé le chef de patrouille et l'avait frappé.

Il a été écroué à la prison municipale. C'est un jeune homme de dix-neuf ans.

**LIBRAIRIE BRON**  
NOUVEAUTÉS

EN VENTE A LA  
**LIBRAIRIE DÉCHAUME**  
TOUTES LES NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

## AVIS AUX CULTIVATEURS

Par suite des pluies continuelles de l'automne dernier, il est certain malheureusement que l'oidium, terrible ravageur de nos vignobles, fera, cette année de très-bonne heure son apparition.

Tout vigneron soucieux de ses intérêts et de l'avenir de sa vigne doit s'efforcer de combattre ce fléau.

Le moyen le plus sûr est le SOUFRAJE dès la première pousse.

La maison AUBOYER, tenant à satisfaire sa nombreuse clientèle, vient de traiter un marché important de soufre sublimé, 1<sup>er</sup> choix, qu'elle donnera aux prix minima de 25 fr. les % kilog. logé en sacs de 60 kilog.

**MAGASIN DE VENTE,**  
rue des Bourassières, 2, à ROANNE

**LIBRAIRIE RAYNAL**

10, rue du Collège, 10,

On trouve toujours dans cette librairie toutes les nouveautés littéraires, artistiques et scientifiques, avec remises considérables sur les prix marqués.

## FLEURS

La maison AUBOYER prévient le public qu'elle tient à la disposition des acheteurs un choix complet de plantes ornementales et de serres et de fleurs.

APERÇU DES PRIX :

Plantes à massifs, telles que : Géraniums, Hélioïtopes, Verveines, Ageraltums, Anthesis, etc. le 100, 20 fr.

Plantes à macédoine : Coleus, Alternanthera, Sempervivum, Erisine, Ficoïde, etc., le 100, 25 fr.

Plantes à feuillages pour appartement, bouquets de fête, de mariage, etc.

Plants de fleurs annuelles tous repiqués. 2 fr. le cent.

**CRÉDIT LYONNAIS**

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

**SIÈGE SOCIAL A LYON**  
AGENCE DE ROANNE

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment :

5 % aux Bons à échéances, à 2 ans

4 % id id à 18 mois

3 % id id à 1 an

2 1/2 % id id à 6 mois

2 % id id à 3 mois

2 % id id à vue.

## ASSURANCES :

Le Monde : Vie, Incendie, Accidents.

Caisse Paternelle : Vie, Accidents.

## LEÇONS

D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS

Par un ancien élève de l'Université de Vienne.

## LEÇONS DE PIANO

Méthode du Conservatoire de Vienne

S'adresser au bureau du journal, cours de la République

**A LOUER DE SUITE**  
**APPARTEMENT**

TOUT RÉPARÉ A NEUF  
De 7 Pièces au 3<sup>e</sup> étage  
Maison VADON, rue de Cadore, n° 1.  
Pour louer, s'adresser au bureau du journal, cours de la République.

Etude de M<sup>e</sup> HELLE, notaire.

**A VENDRE DE GRÉ A GRÉ**

EN BLOC OU PAR LOTS  
**LE CLOS BARGE**  
à la Livatte  
Qui sera prochainement traversé par un boulevard de 45 mètres de large  
Superficie à vendre 26000 mètres carrés.  
Facilité de paiement. Jouissance de suite.  
S'adresser à M<sup>e</sup> HELLE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> VERCHÈRE, notaire, à St-Germain-Lespinaisse (Loire).

**A VENDRE A L'AMIABLE**

EN GROS OU EN DÉTAIL

une

**JOLIE PROPRIÉTÉ**

Située tout près du bourg de St-Germain-Lespinaisse.

Bâtimens d'habitation et d'exploitation ; et clos comprenant Jardin, Vigne et Pré ; 15 hectares environ de Terre, Prés et Vignes, en bon rapport, sur les communes de St-Germain-Lespinaisse et St-Bomain-Lamotte.

A proximité de la gare de Saint-Germain-Lespinaisse.

S'adresser à M. VERCHÈRE, notaire à St-Germain-Lespinaisse.

**MONTAIGUT-CHARDONNET**

Marchand-tailleur, rue Ste-Elisabeth, 66, à Roanne

Choix varié de Draperies haute nouveauté pour hommes et jeunes gens.

Grand assortiment de Confections pour Dames, en tous genres et dans tous les prix.

**CARROSSERIE**

FORGE, CHARRONNAGE, MENUISERIE, PEINTURE ET SELLERIE, HARNAIS EN TOUS GENRES, ARTICLES D'ÉCURIE.

**L. CHOUDARD**

Rue Nationale, 26, à ROANNE.

Ateliers de construction, rue du Rivage.

Pour BALS, FÊTES et SOIRÉES

DEMANDEZ :

**LIMONADE GAZEUSE**

DE

**S<sup>T</sup> - ALBAN**

Obtenue avec le gaz naturel des sources, bien supérieure aux limonades factices.

Roanne. — Imprimerie E. FERLAY. Le gérant, E. FERLAY.